



**ufolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

**Cont@ct n°4 du 15 octobre 2019**

# EDITO

Tous les sports autrement...

Loisir, compétition, bien-être, santé, plaisir, convivialité...

Ce sont les ressorts multiples qui donnent envie à nos milliers de pratiquant.e.s, qui motivent les acteurs et actrices de l'UFOLEP, qui animent notre réseau associatif dans une présence territoriale reconnue et appréciée...

Et pourtant, autour de nous des centaines de milliers de personnes continuent de souffrir d'isolement de sédentarité, dans la fascination des écrans ou victimes d'une oppression individualiste et sociale.

Tous les sports autrement, c'est peut-être, c'est certainement aussi, se tourner vers ces publics, aller les chercher un à un, partager du temps, de l'activité, des émotions... et dans le même temps consolider notre maillage associatif, enrichir le projet commun, rayonner davantage dans son territoire et interpeller les responsables politiques.

Tous les sports autrement, dans toutes ces dimensions, c'est oser ouvrir de nouveaux partenariats, coopérer avec de nouveaux.elles acteurs et actrices sportifs.ves proches de vos nos conceptions et construire ensemble de nouvelles compétences, de nouvelles visibilitées, de nouvelles solidarités inter-comités pour amener à la pratique sportive de nouveaux publics, consolider le sens et l'influence de notre fédération.

Tous les sports autrement... Un vrai défi à partager.

Philippe MACHU  
Vice-Président élu au Comité directeur national UFOLEP



*ufolep*

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

# VIE FEDERALE



## **Règlementation UFOLEP**

**Téléchargez !**

**Le guide des procédures disciplinaires : [ICI](#)**

**L'avenant au règlement disciplinaire 2019 : [ICI](#)**

# ECHEANCIER VIE FEDERALE

## ECHEANCIER CONTRACTUALISATION

### **Octobre 2019 :**

Envoi de l'analyse nationale et territoriale des projets 2019  
Envoi des cahiers des charges actualisés Sport Education et Sport Société  
2019/2020

### **15 novembre 2019 :**

Ouverture de la base de données pour la phase bilan.  
*Vous pourrez avant cette date rajouter des projets 2019, mais vous ne pourrez pas faire les bilans.*

### **7 décembre 2019 :**

#### **Date limite des retours des bilans.**

Afin de toucher le solde de la contractualisation 2019, il vous est demandé :

- De faire le bilan sur la base de données et d'y joindre les documents nécessaires (fichier Tipo, article de presse...)
- Prévoir sur une réunion territoriale d'organiser un bilan qualitatif des actions 2019, conformément au point 3.2 du contrat

**1er février 2020 :** Date de clôture des dépôts des projets 2019 sur la BSD.

### **5-6 mars 2020 :**

Validation par le Comité Directeur National des avenants annuels des contrats territoriaux.

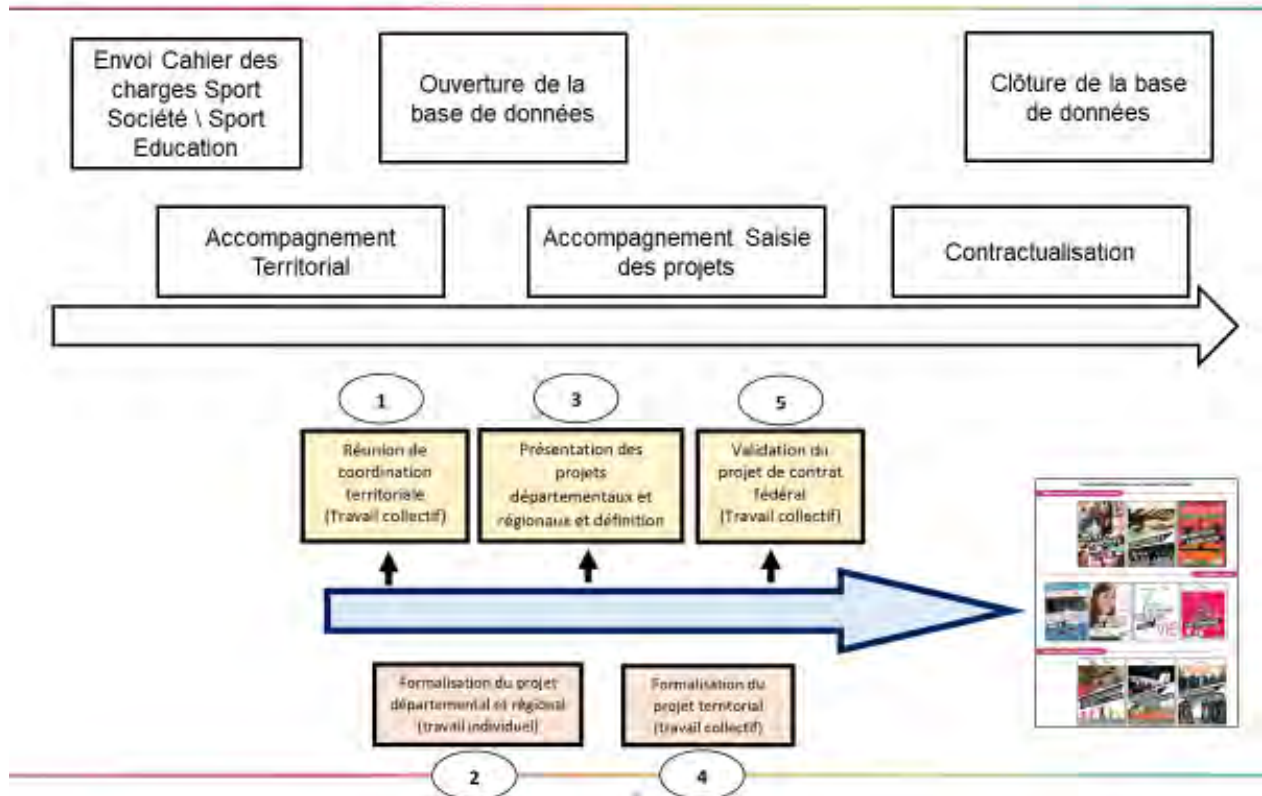
### **11 mars 2020 :**

Envoi des avenants. Le retour signé sera nécessaire pour déclencher le versement de l'acompte de 50%.

### **15 novembre 2020 :**

Date de retour des bilans pour toucher le solde des projets.

**Octobre – Décembre :** Réunions territoriales **bilan**



Entre ces dates, la « triplète nationale » en charge de l'accompagnement des territoires, est à votre disposition pour vous accompagner tout au long de l'année lors des réunions territoriales. Ces réunions territoriales ont pour objets de réunir tous les acteurs de la région. Elles peuvent, bien entendu, se greffer sur un comité directeur régional ouvert aux départements. Les périodes propices aux réunions territoriales sont :

- Septembre/octobre : préparation de la saison
- décembre/ février : préparation du bilan, évaluation des projets
- Juin/juillet : Bilan mi étape et régulation pour la saison N+1

Référent en charge du suivi : Benoit BEAUR [bbeaur.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:bbeaur.laligue@ufolep-usep.fr)  
 Pour trouver les référents par dossier [cf l'organigramme de la DTN](#).

Documents ressources : Trame Fédérale Sport Education, Trame Fédérale Sport Société  
 Contrat type, BSD, Foire aux questions

# CONTRACTUALISATION FOIRES AUX QUESTIONS ?

## Comment accéder à la base de données ?

Depuis l'extranet de l'UFOLEP, <http://reseau.ufolep.org/>, s'identifier avec vos codes comités



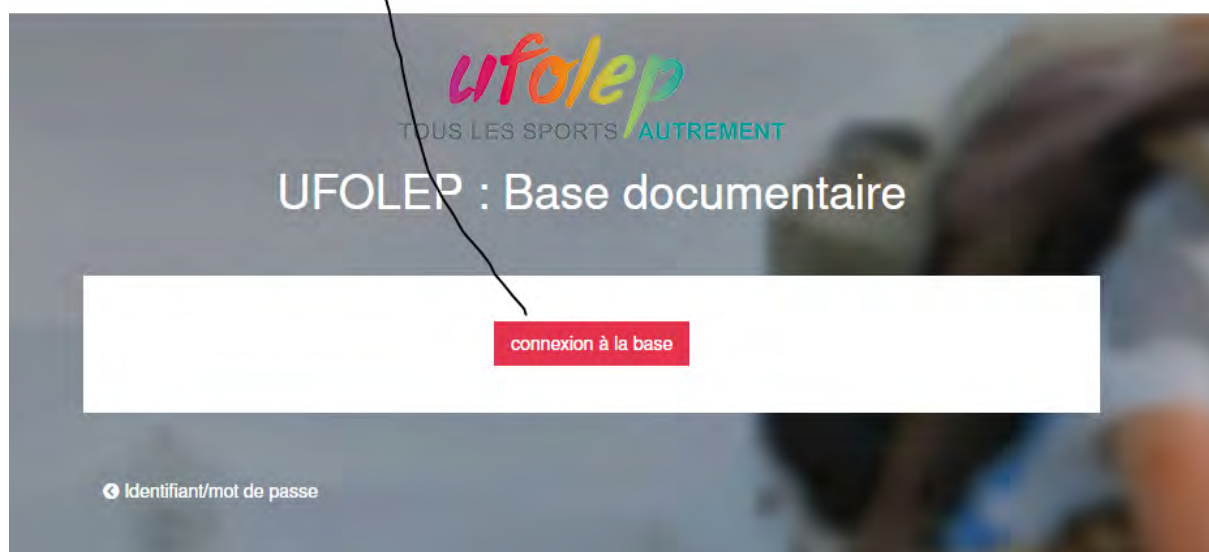
Si vous ne vous rappelez plus de vos identifiants :



Une fois connecté, allez dans l'onglet BSD contractualisation.



Puis connexion à la base



Vous êtes arrivés pour déposer vos projets et vos bilans.

En cas de problème de connexion contactez Benoit BEAUR [bbeaur.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:bbeaur.laligue@ufolep-usep.fr)



### ***Est-ce que je vais pouvoir changer de projet entre 2018/2020 ?***

Le principe de la contractualisation pour 2018/2020 est à la fois triennale et territoriale.

**Triennale** sous-entend que l'accompagnement fédéral portera sur des projets sur 3 ans. Cependant une évaluation annuelle sera effectuée permettant selon le résultat d'ajuster les projets.

**Territoriale** sous-entend le fait d'avoir une coordination sur le territoire régional sur les projets menés. Cela signifie également que les flux financiers arriveront directement au comité régional. La contractualisation prévoira de flécher ces flux sur des projets ou sur des comités, ou sur les deux (projets et comités).

Il est donc possible d'ajuster les projets d'une année sur l'autre si cela semble judicieux.

### ***Est-ce que je vais avoir le même accompagnement sur mes projets entre 2018/2020 ?***

L'accompagnement fédéral pourra évoluer d'une année sur l'autre selon :

- L'évaluation des projets réalisés,
- Les ressources humaines à disposition
- Le vote du budget national

C'est pourquoi l'accompagnement fédéral fera l'objet d'une annexe reconductible sur les 3 ans. En cas d'évolutions majeures des points ci-dessus, une modification de cette annexe sera réalisée.

### ***Comment vont être évalués mes projets ?***

La contractualisation prévoit :

- Evaluation du Projet Territorial de Développement
- Evaluation du développement fédératif.

Ces évaluations seront réalisées lors d'une réunion territoriale spécifique, à partir d'indicateurs validés en commun lors de la signature du contrat territorial.

### ***J'ai encore des questions qui je contacte ?***

Vous pouvez contacter :

- Vos collègues du territoire,
- Un membre de la « triplette nationale » qui accompagne votre territoire,
- Benoit BEAUR qui coordonne nationalement le suivi de la contractualisation.

LISTE DES TRIPLETTES au 20/09/2019

<b>comité</b>	<b>Triplette</b>
Auvergne-Rhône-Alpes	Myriam WAGNER, ?, Pierre Chevalier
Bourgogne-Franche-Comté	Georges Lavy,?, Benoit Béaur
Bretagne	Bruno Douillard, Catherine B. Sauvage Adil El Ouadehe
Centre-Val de Loire	Jean-Claude Dauphant Régis Fossati Jennifer Arreteau
Corse	Michèle Roig Henri Quatrefages Benoit Béaur
Grand Est	Ludovic Trézières, ?, Jean Philippe Véronique.
Flandres Artois Picardie	Germain Tichit Laetitia Zappella Nadia Da Silva
Ile-de-France	Philippe Machu Laetitia Zappella Pierre Chevalier
Normandie	Haïfa Tlili, Bruno Douillard, Marion Mauduit
Nouvelle Aquitaine	Arnaud Jean Henriette Manuel Isabelle Chusseau
Occitanie	Danielle Roux Thierry Broyde Pierre Chevalier
PACA	Michèle Roig Henri Quatrefages Benoit Béaur
Pays-de-la-Loire	Alain Bougeard Gilles Couture Charles Bourget
Dom COM	Michèle ROIG, Marie-Christine Faverial Benoit Béaur

# RASSEMBLEMENT FEDERAL

9 & 10 novembre 2019

Maison du Handball - 1 Rue Daniel Costantini – 94046 Créteil Cedex (94)



Pointe du Lac

**Formulaire pour l'inscription :**

<https://forms.gle/d2NFDbQmsgUQA789>

**Pour les acteurs de la vie associative et sportive**



En amont de ce rassemblement, plusieurs groupes de travail constitués sont programmés le vendredi 8 novembre (ex: Gt « licence passerelle usep-ufolep », Gt « ambassadeurs des activités de la forme », ...).

### JOURNEE FEDERATIVE

Samedi 9 novembre

9h30

Accueil / Convivialité

10h00 > 10h15

Ouverture politique

10h30 > 12h00

**Table ronde :** vie associative, génération, institutions sportives portées sur l'innovation, la prospective, innovation associative

12h00 > 12h30

Ouverture des parcours de l'après midi

12h30 > 14h00

Déjeuner en self

14h00 > 15h00

Educ'tour : dispositifs, outils éducatifs, partenaires

15h00 > 18h30

► **Accompagner la vie associative :**

2ème regroupement des associations ambassadrices multisports  
Regroupement des associations socio-sports  
Dispositifs et programmes fédéraux

► **Manager le projet sportif :**

Parcours CNS responsables d'activités / leadership  
Parole politique / guide de l'élu.e. + réflexion PSF 2020-2024  
Parcours CNS mixte : comités organisateurs de manifestations nationales - Thématique 2020 : engagement

► **Animer autrement :**

Parcours CNS : référents formation + identification de personnes ressources par activité dans le réseau  
Parcours CNS : référents communication

18h30 > 19h30

Educ'tour suite

19h30 > 23h00

Apéritif / Diner

### ASSEMBLEE GENERALE

Dimanche 10 novembre

08h00 > 12h00

- **Renouvellement du contrat d'assurance**
- **Réforme ANS (ex : CNDS)**
- **Projet sportif fédéral**

### CNS - GTS-COPIIL

Dimanche 10 novembre  
à Récamier

### REUNION DES CNS - DEVELOPPER

08h30 > 17h00

- **Réunion techniques sportives des CNS / GTS / COPIIL**



# Plan d'accès – Maison du Handball (1/2)

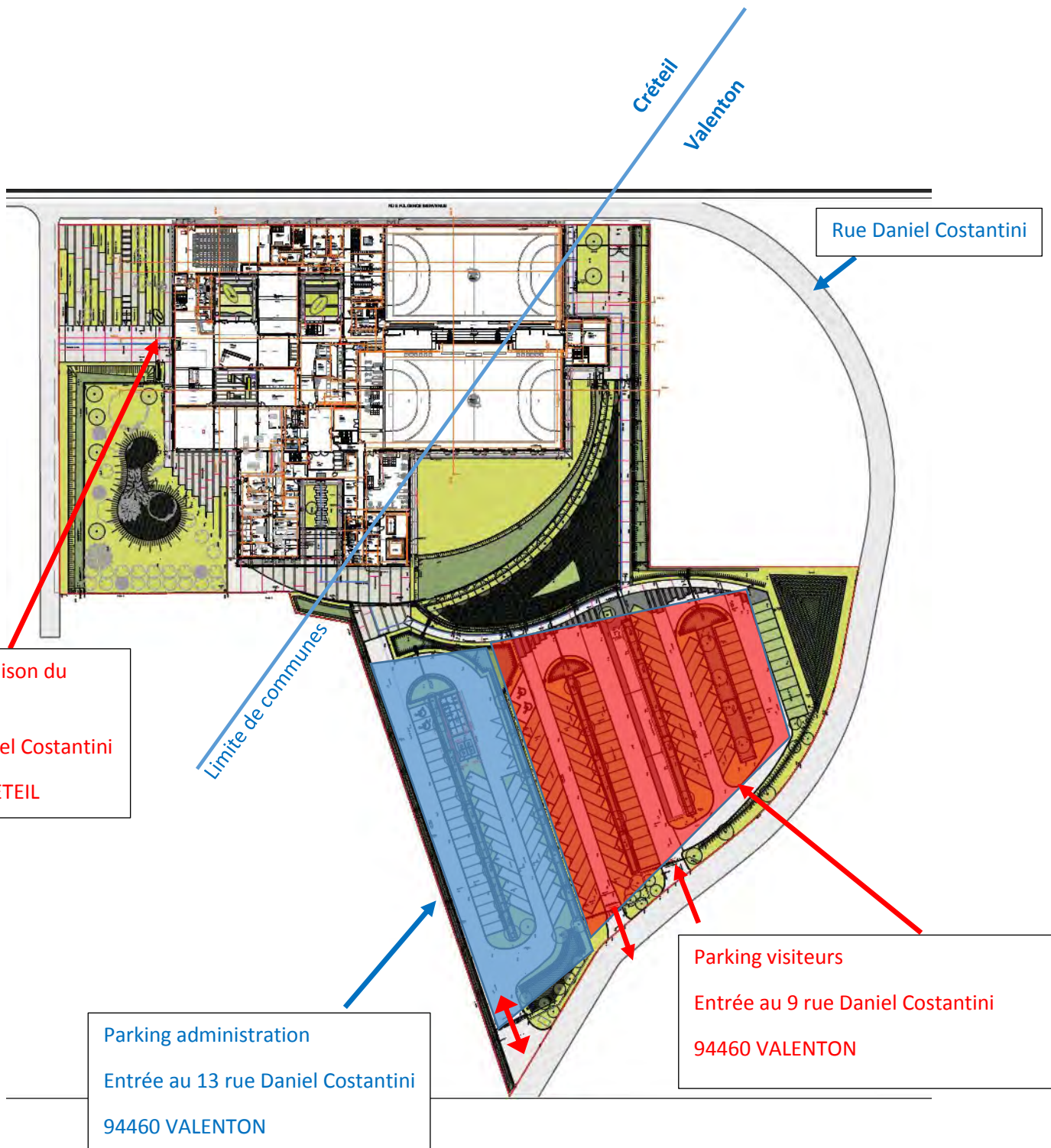


**MAISON**  
**DU**  
**HANDBALL**

# Plan d'accès – Maison du Handball (2/2)



**MAISON  
DU  
HANDBALL**





---

Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous avez pu prendre connaissance, un rassemblement fédéral UFOLEP 2019 aura lieu ces samedi 9 et dimanche 10 novembre 2019 à la Maison du Hand à Créteil (94). Également, le 8 novembre sont prévus des groupes de travaux dont vous avez reçu ou recevrez prochainement des invitations en propre si concerné.e.s.

- Le 9 novembre sera une journée fédérative.
- Le 10 novembre sera, de 8h à 12h, une assemblée générale et en parallèle une réunion CNS-GTS COPIL de 8h30 à 17h.

Concernant **l'assemblée générale**, vous trouverez ci-après le règlement, validé lors de la réunion du comité directeur national des 4 et 5 octobre derniers, incluant :

- la fiche pouvoir, à retourner accompagnée du PV de votre assemblée générale, sauf si ce dernier a été déposé sur la base documentaire, à transmettre au plus tard le 31 octobre 2019 (voir les indications sur le règlement).

Retrouvez de même ci-dessous :

Cont@ct n°4 du 15 octobre 2019



- la fiche de demande d'intervention orale si vous souhaitez une prise de parole, à nous retourner également au plus tard le 31 octobre 2019 à [avrignaud.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:avrignaud.laligue@ufolep-usep.fr) ou par voie postale à l'UFOLEP nationale - 3 rue Récamier 75341 PARIS CEDEX 07.
- **la motion concernant les modalités de renouvellement du contrat d'assurance qui sera soumise au vote.**

Nous restons à votre entière disposition pour toute question.

Très cordialement,

[Programme et lien d'inscription RASSEMBLEMENT FÉDÉRAL](#)

[Règlement de l'assemblée générale](#)

[Demande d'intervention orale](#)

[MODALITÉS DE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE](#)

Également, retrouvez le bilan des ateliers du dernier Congrès de l'UFOLEP à Cenon (33) cet avril dernier



Animateurs.rices : Benoit BEAUR,  
Nadia DA SILVA, Isabelle JACQUET,  
Christelle LACOSTAZ, Georges LAVY,  
Marion MAUDUIT, Elsa SYRITIS,  
Ludovic TREZIERES

[Atelier Formation](#)

Charles BOURGET, Isabelle  
CHUSSEAU, Gilles COUTURE, Bruno  
DOUILLARD, Philippe MACHU, Henri  
QUATREFAGES, Danièle ROUX

[Atelier Parole politique](#)

Jennifer ARRETEAU, Catherine  
BERRIT-SAUVAGE, Régis FOSSATI,  
Candice HENRY, Arnaud JEAN,  
Rosemary PAUL-CHOPIN, Jean-  
Philippe VERONIQUE, Laetitia  
ZAPPELLA

[Atelier Communication](#)

Adil EL OUADEHE, Benoit GALLET,  
Chloé MALET, Sandrine MANET,  
Natacha MOUTON-LEVREAY, Michèle  
ROIG, Fanny SARRAIL BRASSENS

[Atelier Fédérer - conquérir](#)

---




## Contacts

Isabelle MATTHEY - [imatthey.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:imatthey.laligue@ufolep-usep.fr) - 01.43.58.97.78

Agathe VRIGNAUD - [avrignaud.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:avrignaud.laligue@ufolep-usep.fr) - 01.43.58.97.65 **uniquement  
concernant l'assemblée générale.**

---

  
TOUS LES SPORTS **AUTREMENT**

 **Rassemblement des volontaires**  **en service civique**  
 **Du 19 novembre au 21 novembre**  
 **au CISP Ravel à Paris**

La rentrée sportive 2019 est lancée, vous avez lu la [revue ENJEU de juillet](#), du coup, les projets de recrutement de service civique bat son plein.

Afin d'aider les volontaires dans la mise œuvre de leur mission mais aussi de leur permettre de rencontrer d'autres jeunes et d'échanger entre pairs,

**Un regroupement des volontaires en service civique est prévu du 19 au 21 novembre au CISP Ravel à Paris.**

**Je vous invite dès à présent à inscrire les jeunes au rassemblement** via le lien GOOGLE FORM suivant : <https://forms.gle/Awjvux2uqfyQEg7i8>

Il y a 50 places disponibles donc n'hésitez pas à inscrire les volontaires le plus tôt possible.

**Date limite des inscriptions : 5 novembre 2019.**

*Pour votre information, l'UFOLEP nationale prend en charge les frais pédagogiques, de transport, de restauration et d'hébergement.*

Je vous rappelle **une nouvelle version du grand programme « volontaires tout terrain » est disponible.**

**Si vous souhaitez en savoir plus sur la nouvelle version du grand programme, je vous invite à visionner la webconférence réalisée en juillet sur le sujet : ICI.**

Vous recevrez très prochainement, le dossier de présentation de cette version qui est en cours de maquettage.

Pour toute question sur le service civique, le grand programme ou le rassemblement, n'hésitez pas à me contacter :

**Jennifer ARRETEAU – 01 43 58 97 70 – [jarreteau.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:jarreteau.laligue@ufolep-usep.fr)**



## DEMANDE DE SURCLASSEMENT EXCEPTIONNEL DE 2 ANS

### IDENTIFICATION DU LICENCIÉ MINEUR

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../..... SEXE : F  H

POIDS : ..... TAILLE : .....

ACTIVITÉ PRATIQUÉE : ..... CATÉGORIE D'ORIGINE : .....

### DEMANDE DU RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION

NOM DE L'ASSOCIATION : .....

Nom du responsable de l'association auteur de la demande : .....

Fonction assurée au sein de l'association : .....

Nature du classement (catégorie demandée) : .....

Motivation de la demande (obligatoire) : .....

.....

.....

Le ...../...../.....

SIGNATURE :

### ACCORD DU OU DES RESPONSABLES LEGAUX A LA PROPOSITION DE SURCLASSEMENT

Nom du responsable légal : .....

Père  Mère  Autre (précisez : .....) )

Déclare avoir pris connaissance de la demande de surclassement faite pour mon enfant (prénom / nom : ..... ) et donner mon accord à ce surclassement de ..... an(s).

Le ...../...../.....

SIGNATURE :

### CERTIFICAT MEDICAL – précisions sur les mentions nécessaires (à fournir en PJ)

Le certificat médical produit à l'appui de la demande de surclassement exceptionnel de deux ans doit mentionner le nom et prénom de l'enfant ainsi que sa date de naissance ; il doit préciser l'activité et qu'il s'agit d'une pratique en compétition avec surclassement de deux ans, préciser **le poids et la taille** de l'enfant.

Formulation type : « L'enfant ....., né(e) le ..../..../...., ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'activité (préciser) ..... en compétition, avec surclassement de ..... ans. »

Chaque médecin appréciera l'opportunité d'apporter des commentaires complémentaires en fonction des résultats de l'examen pratiqué.

**CACHET DU COMITE DEPARTEMENTAL**



*wfolep*  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

# POLE FORMATION Documentation

# JURYS NATIONAUX CQP ALS 2019

## +

# CLOTURE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

## TOUS À VOS AGENDAS !

Nous allons tester une nouvelle formule avec 1 jury plénier tous les 2 mois et nous évaluerons en fin d'année 2019 la pertinence de cette configuration.

Voici donc les dates des jurys pléniers CQP ALS 2019 (*sous réserve de la disponibilité des partenaires sociaux*), ainsi que les dates butoirs de réception des dossiers par l'UFOLEP nationale.

<u>Date de Jury plénier</u>	<u>Date butoir de réception dossiers</u>
Jeudi 7 février 2019	7 janvier 2019
<b>Mercredi 10 avril 2019</b> <del>Vendredi 12 avril 2019</del>	11 mars 2019
Jeudi 6 juin 2019	6 mai 2019
<b>Mercredi 10 Juillet 2019</b> <i>Jury interfédéral ouvert</i>	11 juin 2019
Vendredi 11 octobre 2019	13 septembre 2019
Vendredi 13 décembre 2019	Mercredi 13 novembre 2019

Nous vous rappelons qu'il est impératif que vous nous transmettiez vos dossiers avant ces dates butoirs au Pôle National Formation. Au-delà de ces dates et dans le cas de dossiers incomplets, les dossiers de vos candidats seront automatiquement reportés sur le jury d'après.

Les dossiers VAE doivent également nous être transmis à ces même dates.

**NB :** [utilisation des nouveaux documents](#)

**Contact :** [ndasilva.lalique@ufolep-usep.fr](mailto:ndasilva.lalique@ufolep-usep.fr) ou 01.43.58.97.79.

**Cont@ct** n° 04 du 15 octobre 2019

**DATES PRÉVISIONNELLES DES JURYS**  
**NATIONAUX CQP ALS 2020**  
**+**  
**CLOTURE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS**  
**TOUS À VOS AGENDAS !**

Pour vous permettre de programmer vos sessions de formation CQP ALS pour la prochaine saison, voici donc **les dates prévisionnelles** des jurys pléniers CQP ALS 2020 (*sous réserve de la disponibilité des partenaires sociaux*), ainsi que les dates butoirs de réception des dossiers par l'UFOLEP nationale.

<u>Date de Jury plénier</u>	<u>Date butoir de réception dossiers</u>
<b>Mardi 4 février 2020</b>	<b>6 janvier 2020</b>
<b>Mercredi 8 avril 2020</b>	<b>6 mars 2020</b>
<b>Mercredi 3 juin 2020</b>	<b>4 mai 2020</b>
<b>Juillet 2020</b> <i>Jury interfédéral ouvert</i>	<b>1 mois avant</b>
<b>Mardi 6 octobre 2020</b>	<b>4 septembre 2020</b>
<b>Mardi 15 décembre 2020</b>	<b>13 novembre 2020</b>

Nous vous rappelons qu'il est impératif que vous nous transmettiez vos dossiers avant ces dates butoirs au Pôle National Formation. Au-delà de ces dates et dans le cas de dossiers incomplets, les dossiers de vos candidats seront automatiquement reportés sur le jury d'après.

Les dossiers VAE doivent également nous être transmis à ces même dates.

**NB** : [utilisation des nouveaux documents](#)

**Contact** : [ndasilva.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:ndasilva.laligue@ufolep-usep.fr) ou 01.43.58.97.79.

## LE NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE DE LA CONTRIBUTION "FORMATION" DES ENTREPRISES ENTRE EN VIGUEUR

La loi "Avenir professionnel" a profondément modifié le champ de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cette réforme a regroupé la contribution au développement de la formation professionnelle et la taxe d'apprentissage au sein d'une contribution dite "unique" qui, pour la première fois cette année, est versée au titre de l'exercice en cours pour les entreprises de 11 salariés et plus, et non en année N+1. Alors que ces PME et grandes entreprises ont jusqu'au 15 septembre pour procéder au versement d'un premier acompte, AEF info fait le point sur ce nouveau calendrier.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a revu le système de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage au travers de deux dispositions : d'une part la création d'une "contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance", qui regroupe la contribution à la formation professionnelle et la taxe d'apprentissage, et d'autre part la bascule partielle de sa collecte sur l'année civile de référence pour les entreprises de 11 salariés et plus.

Le changement de système se fait en 2019, avec pour première conséquence le versement avant le 15 septembre du premier acompte équivalent à 75 % de la seule contribution formation continue (soit 1 %) sur la masse salariale 2019 pour les entreprises de 11 salariés et plus.

### DOUBLE COLLECTE ET ANNÉE BLANCHE

Pour basculer de l'ancien système, dans lequel les collectes formation et apprentissage se faisaient en année N+1, vers le nouveau système, avec une collecte sur l'année de référence, le ministère du Travail a décidé de procéder à un double mouvement.

Pour la contribution formation professionnelle (1 %), les entreprises de 11 salariés et plus sont soumises à une double collecte en 2019 : celle de la contribution versée au titre de la masse salariale (MS) 2018 (versée avant le 1<sup>er</sup> mars 2019) et celle versée au titre de la MS 2019 (versée en deux fois, en septembre 2019 et mars 2020). Une "double collecte" qui a un effet comptable mais aucun impact sur le total des sommes versées par les entreprises.

À contrario, le ministère du Travail a choisi de "neutraliser la taxe d'apprentissage" pour 2019 qui est donc une année blanche à ce titre. Les entreprises soumises à la TA (toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés exception faite des TPE employant un apprenti et dont la masse salariale est inférieure à 6 Smic annuels) ont versé la taxe au titre de la masse salariale 2018, avant le 1<sup>er</sup> mars 2019. La prochaine échéance est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2020, date à laquelle devra avoir été versé le premier acompte de la nouvelle contribution à la formation professionnelle et à l'alternance au titre de la masse salariale 2020.

Il est à noter que les entreprises soumises à la CSA (contribution supplémentaire à l'apprentissage) au titre de 2019, devront s'en acquitter auprès de leur Opco avant le 1<sup>er</sup> mars 2020.

### 2020, 2<sup>E</sup> ANNÉE DE TRANSITION

Pour 2020, les entreprises de 11 salariés et plus procéderont à un versement de leur contribution unique en trois fois, selon un système d'acompte. Le 1<sup>er</sup> acompte, équivalent à 40 % de la contribution due au titre de la masse salariale 2020 (mais calculé sur la MS 2019), sera versé à l'Opco avant le 1<sup>er</sup> mars 2020, le 2<sup>e</sup> acompte (35 % de la contribution due) sera versé avant le 15 septembre 2020 et le solde avant le 1<sup>er</sup> mars 2021.

### CAS DES TPE

Pour les entreprises jusqu'à 10 salariés, la mise en œuvre de la réforme du financement est décalée. Jusqu'en 2021, date annoncée pour le transfert de la collecte des Opco aux Urssaf (ou MSA suivant les cas), ces entreprises continuent à verser leur contribution formation (0,55 % de la masse salariale) à leur Opco en année N+1. En conséquence, elles verseront leur contribution au titre de la MS 2019 avant le 1<sup>er</sup> mars 2020 et celle au titre de la MS 2020 avant le 1<sup>er</sup> mars 2021.



## CHANGEMENT DE COLLECTEUR

L'atterrissage du nouveau système de financement de la formation et de l'apprentissage est prévu pour 2021 avec le transfert de la collecte de la contribution unique des Opco vers les Urssaf et la MSA (mutualité sociale agricole). À compter de cette date, la collecte devrait se faire de manière échelonnée par ces deux institutions.

À l'heure actuelle, deux pistes sont envisagées : une collecte mensuelle ou trimestrielle qui entrerait en vigueur sur la contribution versée au titre de la masse salariale 2021. Ce rythme de versement des contributions versées par les entreprises devrait être spécifié par l'ordonnance prévue par la loi "Avenir professionnel" pour préciser les conditions de transfert de la collecte à l'Urssaf.

Les Opco procéderont à leur dernière collecte au plus tard avant le 1<sup>er</sup> mars 2021 pour recevoir le solde des versements au titre de la masse salariale 2020.

## LES CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES ET VOLONTAIRES

Jusqu'en 2020, les Opco procèdent à la collecte des contributions conventionnelles et volontaires versées par les entreprises. Les premières, mises en place par accord de branche, sont collectées aux mêmes dates que les contributions obligatoires. Pour ce qui est des contributions volontaires, la collecte peut aussi se faire sur ces mêmes échéances, mais tous les Opco (ou les anciens Opca qui leur servent de délégués) proposent d'échelonner ces versements.

À compter de 2021, les Urssaf assureront également la collecte des contributions conventionnelles selon le même rythme que pour la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance, la contribution CPF-CDD et, certainement, la CSA. Pour ce qui est des versements volontaires, qui s'apparentent à l'adhésion par l'entreprise qui la verse à une offre de services spécifique de l'Opco, la question de la collecte reste entière. Soit elle sera effectuée en direct par les opérateurs de compétences, soit les Urssaf s'en empareront, moyennant le prélèvement de frais de gestion.

Dépêche aef n° 612433

Par [CHRISTOPHE MARTY](#) Publiée le 13/09/2019

### **Contact :**

Nadia DA SILVA

Tél : 01.43.58.97.79

[ndasilva.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:ndasilva.laligue@ufolep-usep.fr)

## **FORMATION PROFESSIONNELLE**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Voici 2 liens pour vous proposer quelques articles très intéressants sur la réforme de la formation professionnelle :

[Lettre d'information des OF de la Caisse des dépôts – Oct. 2019](#)

[FAQ du CNEA autour de la formation professionnelle](#)

Bonne lecture et n'hésitez pas à nous contacter si besoin.

**Contact :**

Nadia DA SILVA

Tél : 01.43.58.97.79

[ndasilva.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:ndasilva.laligue@ufolep-usep.fr)

## FORMATION CONTINUE FORMATEUR PSC1 – Obligation annuelle

### Objectif de la Formation :

Encadrer les formations PSC1

Date : le 23 octobre 2019

Horaires : 09h30-17h



Lieu : Fougères-sur-Bièvre (41)



Public visé : formateur.rice PSC1 ou  
titulaire du BNMP5 et PAE3 et PICFPSC

20  
max

### Compétences visées :

- ✓ Être Capable d'encadrer des formations PSC1 conformément à la réglementation en vigueur.
- ✓ Être Capable d'assumer sa fonction de formateur.rice PSC1 en suivant la formation annuelle obligatoire.



### Type de formation : Cocher la case

En présentiel

Ouverte A Distance / WebConférence

En Situation de Travail

En Alternance



### Contenu de formation :



### Frais et organisation :

L'hébergement et la restauration sont réservés par l'UFOLEP Nationale. A titre indicatif : 25€ par repas et 75 € par nuit.

Le coût pédagogique de la formation est estimé à 1800 euros par jour de formation en présentiel (ingénierie

pédagogique, animation, frais de mission des formateurs, supports et matériels pédagogiques, location de salles).

Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par l'UFOLEP Nationale.



Reste à charge :

150 €

Règlement à transmettre avec l'inscription.

Référent.e de la Formation : **Elsa SYRITIS**, [esyritis.lalique@ufolep-usep.fr](mailto:esyritis.lalique@ufolep-usep.fr)

Intervenant.e : **Philippe ATRY, Mauricette LE MAITRE**

Inscription sur : <https://inscriptions.ufolep.org/formation-secourisme-formation-continue-des-formateursrices-psc1-n6-2019>



## FORMATION CONTINUE FORMATEUR PSC1 – Obligation annuelle

### Objectif de la Formation :

*Encadrer les formations PSC1*

**Date :** le 26 novembre 2019

**Horaires :** 09h30-17h



**Lieu :** Urrugne (64)



**Public visé :** formateur.rice PSC1 ou  
titulaire du BNMP5 et PAE3 et PICFPSC

20  
max

### Compétences visées :

- ✓ Être Capable d'encadrer des formations PSC1 conformément à la réglementation en vigueur.
- ✓ Être Capable d'assumer sa fonction de formateur.rice PSC1 en suivant la formation annuelle obligatoire.

### Type de formation : *Cocher la case*

En présentiel

Ouverte A Distance / WebConférence

En Situation de Travail

En Alternance



### Contenu de formation :

actualités  
ministérielles  
et fédérales

évaluation des  
gestes  
techniques

QCM

Référentiel  
PSC1

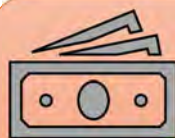
### Frais et organisation :

L'hébergement et la restauration sont réservés par l'UFOLEP Nationale. A titre indicatif : 25€ par repas et 75 € par nuit.

Le coût pédagogique de la formation est estimé à 1800 euros par jour de formation en présentiel (ingénierie

pédagogique, animation, frais de mission des formateurs, supports et matériels pédagogiques, location de salles).

Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par l'UFOLEP Nationale.



Reste à charge :

150 €

Règlement à transmettre avec l'inscription.

Référent.e de la Formation : **Elsa SYRITIS**, [esyritis.lalique@ufolep-usep.fr](mailto:esyritis.lalique@ufolep-usep.fr)

Intervenant.e : **Jean-Marc ANDRE – Stéphane LALANNE**

Inscription sur : <https://inscriptions.ufolep.org/formation-secourisme-formation-continue-des-formateursrices-psc1-n7-2019/>



## FORMATION CONTINUE FORMATEUR PSC1 – Obligation annuelle

### Objectif de la Formation :

*Encadrer les formations PSC1*

**Date :** le 11 décembre 2019

**Horaires :** 09h30-17h



**Lieu :** Montpellier (34)



**Public visé :** formateur.rice PSC1 ou  
titulaire du BNMP5 et PAE3 et PICFPSC

20  
max

### Compétences visées :

- ✓ Être Capable d'encadrer des formations PSC1 conformément à la réglementation en vigueur.
- ✓ Être Capable d'assumer sa fonction de formateur.rice PSC1 en suivant la formation annuelle obligatoire.



**Type de formation :** Cocher la case

En présentiel

Ouverte A Distance / WebConférence

En Situation de Travail

En Alternance



### Contenu de formation :

actualités  
ministérielles  
et fédérales

évaluation des  
gestes  
techniques

QCM

Référentiel  
PSC1

### Frais et organisation :

L'hébergement et la restauration sont réservés par l'UFOLEP Nationale. A titre indicatif : 25€ par repas et 75 € par nuit.

Le coût pédagogique de la formation est estimé à 1800 euros par jour de formation en présentiel (ingénierie

pédagogique, animation, frais de mission des formateurs, supports et matériels pédagogiques, location de salles).

Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par l'UFOLEP Nationale.



Reste à charge :

150 €

Règlement à transmettre avec l'inscription.

Référent.e de la Formation : **Elsa SYRITIS**, [esyritis.lalique@ufolep-usep.fr](mailto:esyritis.lalique@ufolep-usep.fr)

Intervenant.e : **Jean-Luc JOUTZ – José ROIG**

Inscription sur : <https://inscriptions.ufolep.org/formation-secourisme-formation-continue-des-formateursrices-psc1-n8-2019/>



## FORMATION « Les logiques d'assurance spécifiques aux pratiques sportives »

### Objectif de la Formation :

Maitriser les principes et les stratégies d'affiliation à l'UFOLEP

**Date :** Du 21 au 22 Novembre 2019 **Horaire :** Lun 09h30 - 16h30



**Lieu :** Paris (75)



**Public visé :** Les délégué.es et  
directeur.rices des comités UFOLEP

20  
max

### Compétences visées :

- ✓ Être Capable d'identifier les responsabilités spécifiques incombant aux associations sportives
- ✓ Être Capable de comprendre les solutions d'assurances existantes dans le but de garantir correctement ces associations et leurs membres sur le terrain.



### Type de formation :

- En présentiel
- Ouverte A Distance / WebConférence
- En Situation de Travail
- En Alternance



### Contenu de formation :



### Frais et organisation :

L'hébergement (éventuel) et la restauration sont réservés par l'UFOLEP Nationale. A titre indicatif : 25€ par repas et 75€ par nuit.

Le coût pédagogique de la formation est estimé à 1800€ par jour de formation en présentiel (ingénierie

pédagogique, animation, frais de mission des formateurs, supports et matériels pédagogiques, location de salles).

Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par l'UFOLEP Nationale.



Reste à charge :

150 €

Règlement à transmettre avec l'inscription.

Référent.e de la Formation : **Nadia DA SILVA**, [ndasilva.lalique@ufolep-usep.fr](mailto:ndasilva.lalique@ufolep-usep.fr)

Intervenant.e : **Jean-Pierre NEMIROVSKI**

Inscription sur : <https://inscriptions.ufolep.org/formation-professionnelle-les-logiques-dassurance-specifiques-aux-pratiques-sportives-2019/>





Juillet			Aout			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			
L	1		J	1		D	1		M	1		V	1		D	1		
M	2		V	2		L	2		M	2	Les fondamentaux de la comptabilité	S	2		L	2	Formateur PSC1 + Formateur de formateurs PSC1*	
M	3		S	3		M	3		J	3	FC FPSC	D	3		M	3	Formation d'adaptation à l'emploi des nouveaux salariés - 2ème session	
J	4		D	4		M	4		V	4	Maitriser et suivre la comptabilité de sa structure	L	4		M	4		
V	5		L	5		J	5		S	5		M	5		J	5		
S	6		M	6		V	6		D	6		M	6		V	6		
D	7		M	7		S	7		L	7		J	7		S	7		
L	8		J	8		D	8		M	8		V	8		D	8		
M	9	<a href="#">WebConf</a>	V	9		L	9	Formation d'adaptation à l'emploi des nouveaux salariés - 1ère session	M	9		S	9		L	9		
M	10		S	10		M	10		J	10		D	10		M	10	<a href="#">WebConf</a>	
J	11		D	11		M	11	FC FPSC	V	11	Les principes d'affiliation	L	11		M	11	<a href="#">FC FPSC</a>	
V	12		L	12		J	12		S	12		M	12	<a href="#">WebConf</a>	J	12		
S	13		M	13		V	13		D	13		M	13		V	13		
D	14		M	14		S	14		L	14		J	14		S	14		
L	15		J	15		D	15		M	15	<a href="#">WebConf</a>	V	15	FC FPSC	D	15		
M	16	FC FPSC	V	16		L	16		M	16		S	16		L	16		
M	17	Formateur PSC1*	S	17		M	17	<a href="#">WebConf</a>	J	17		D	17		M	17		
J	18			D	18		M	18		V	18		L	18		M	18	Formation de formateur
V	19			L	19		J	19		S	19		M	19		J	19	
S	20			M	20		V	20		D	20		M	20		V	20	
D	21			M	21		S	21		L	21		J	21	<a href="#">Les logiques d'assurance spécifiques aux pratiques sportives</a>	S	21	
L	22			J	22		D	22		M	22		V	22		D	22	
M	23			V	23		L	23		M	23	<a href="#">FC FPSC</a>	S	23		L	23	
M	24			S	24		M	24		J	24		D	24		M	24	
J	25			D	25		M	25		V	25		L	25		M	25	
V	26			L	26		J	26		S	26		M	26	<a href="#">FC FPSC</a>	J	26	
S	27		M	27		V	27		D	27		M	27	Formateur PSC1 + Formateur de formateurs PSC1*	V	27		
D	28		M	28		S	28		L	28		J	28			S	28	
L	29		J	29		D	29		M	29		V	29			D	29	
M	30		V	30		L	30		M	30		S	30			L	30	
M	31		S	31					J	31						M	31	

# LES EQUIVALENCES DU PSC1

## LE POINT SUR LES ÉQUIVALENCES

Il existe un grand nombre de formations aux premiers secours. Vous êtes nombreux à vous poser des questions sur les équivalences ou la validité de vos diplômes.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2007, la formation de référence est le PSC1 (Prévention Secours Civiques de niveau 1). Ce n'est pas une nouvelle formation, il s'agit d'une évolution de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) qui existait depuis 1991.

## Ci-dessous la liste des diplômes admis en équivalence du PSC1 :

- ✚ L'AFPS, quelle que soit son année d'obtention
- ✚ Le PSE1
- ✚ Le BNS (Brevet National de Secourisme) qui n'existe plus depuis 1991
- ✚ Le Brevet de Brancardier Secouriste
- ✚ Le Brevet de Secouriste de la Protection Civile
- ✚ Le CSST (Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail) tant que son titulaire est à jour de son recyclage
- ✚ L'AFGSU niveau 1 ou niveau 2 (*Décret du 23/08/2019*)

## Cas particulier :

- ✚ Le BEPS (Brevet Européen de Premier Secours) délivré par la Croix Rouge est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge. Le BEPS n'est pas admis en équivalence du PSC1

## Liste des professions qui dispensent de passer le PSC1 :

- ✚ Médecin
- ✚ Chirurgien-dentiste
- ✚ Pharmacien
- ✚ Vétérinaire
- ✚ Sage-femme
- ✚ Infirmier(e) diplômé d'État

## ▲ Important !

L'UFOLEP nationale est aujourd'hui agréée par le Ministère de l'Intérieur afin de dispenser les formations PSC1 et Formateurs PSC1 (FPSC).

Renseignez-vous auprès du Pôle Formation (01.43.58.97.62.) pour obtenir les coordonnées du Comité Départemental UFOLEP le plus proche dispensant les formations PSC1.



## Les outils « Éduquer c'est prévenir ! » sont disponibles

"Éduquer c'est prévenir !" ce sont des programmes éducatifs et pédagogiques clefs en main pour sensibiliser et prévenir des risques dans le cadre familial, scolaire ou périscolaire.

L'objectif ? Créer chez les plus jeunes une culture de la responsabilisation à travers des initiations éducatives telles que la prévention des risques domestiques, la prévention canicule, le "savoir-rouler", ...

L'Équipe Pédagogique Nationale et le pôle formation vous propose de vous doter de ces outils complémentaires aux dispositifs sportifs et citoyens de l'UFOLEP.

### 4 THEMATIQUES - 5 INITIATIONS

Chaque pack thématique est composé :

- de jeux éducatifs (puzzles, dominos, memorys...)
- d'un triptyque pédagogique
- d'affiches et flyers
- de guide d'intervention pédagogique

L'ensemble des initiations se retrouvent dans le **PACK COMPLET** pour 150 € TTC (frais de port en sus)

### ROLL-UP DÉDIÉ

Vous avez également la possibilité de compléter votre kit d'outils avec le **roll-up "Éduquer c'est prévenir !"**.

Tarif négocié à 112,8 € TTC (frais de port inclus)

[>>> DEMANDEZ VOS OUTILS VIA LE FORMULAIRE EN LIGNE <<<](#)

### POUR COMMUNIQUER SUR CE DISPOSITIF

Vous disposez de différents outils pour promouvoir ce dispositif notamment auprès de structures partenaires >> Téléchargez le [KIT COMM](#)

## FORMATION « FORMATEUR DE FORMATEURS » 2019

L'UFOLEP nationale met en place, pour 2019, une formation « Formateur de formateurs » (6 participants minimum et 10 maximum).

Formation « **Formateur de formateurs** » : cette formation s'adresse aux formateurs PSC1 UFOLEP qui désirent s'investir auprès de l'UFOLEP nationale pour l'encadrement de nos formations initiales (et continue) « Formateurs PSC1 ».

- Dates de la formation : du 27 novembre (14h) au 4 décembre (13h) 2019 à Urrugne (64)
- Cout de la formation : 750 €
- Clôture des inscriptions : **18 octobre 2019** (*dossier complet reçu au national*)

Le coût réel de chacune de ces formations (*en pension complète*) est d'environ 2 000 euros (frais de mission des formateurs, hébergement, restauration, supports et matériel pédagogiques, location de salles, etc...). L'UFOLEP nationale prend en charge la différence entre le cout réel et celui payé par les comités. Les frais de transport sont à la charge du Comité.

Constitution du dossier d'inscription à la formation :

- ✓ Copie du diplôme Formateur PSC1 et de l'attestation de formation continue 2018
- ✓ Fiche « Tutorat Formateur de formateurs »
- ✓ Fiche d'inscription dûment complétée, tamponnée et signée
- ✓ Photocopie CNI ou Passeport
- ✓ Une photo d'identité
- ✓ Un certificat médical de moins de 3 mois (*sur document type*)
- ✓ Chèque de règlement (750 €)

**Nous vous rappelons que vous pouvez demander une prise en charge de la formation par votre OPCO (anciennement OPCA).**

Important : l'EPN et la DTN se gardent un droit de validation des inscriptions au regard du développement territorial et du profil des candidats.

Les fiches d'inscription, les fiches « Certificat médical » « Tutorat Formateur de formateurs » sont disponibles auprès d'Elsa SYRITIS.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

**Contact** : [esyritis.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:esyritis.laligue@ufolep-usep.fr) ou 01.43.58.97.62.

## STAGES DE FORMATEURS PSC1 – 2019

Ci-dessous la programmation du 2<sup>ème</sup> stages de formateur.trice.s PSC1 définis par l'Équipe Pédagogique Nationale de Secourisme pour l'année 2019. Vous trouverez également la date de clôture des inscriptions pour ce stage.

Nous en profitons pour vous rappeler que l'ordre de priorité d'inscription est le suivant :

- Comités UFOLEP non agréés
- Comités UFOLEP ne s'appuyant que sur un.e formateur.trice (donc en « danger » au regard de la réglementation)

### **2<sup>ÈME</sup> STAGE (16 stagiaires maximum)**

- Du mercredi 27 novembre (14h) au mercredi 4 décembre (13h) 2019 à Urrugne (64)

↳ **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 18 OCTOBRE 2019 (dossier complet)**

Pour rappel, l'inscription est effective une fois l'ensemble des pièces administratives en notre possession :

- Photocopie du PSC1 datant de moins de 3 ans ou l'attestation de recyclage du *PSC1 2018*
- Fiche d'inscription dûment complétée, tamponnée et signée
- Photocopie CNI ou Passeport
- Une photo d'identité
- Attestation de co-encadrement d'une formation PSC1
- Dossier de parrainage
- Un certificat médical
- Chèque de règlement

Les documents administratifs (*fiche d'inscription, certificat médical, attestation de co-encadrement, dossier de parrainage*) nécessaires pour les inscriptions sont disponibles auprès d'Elsa SYRITIS.

### **Coût pédagogique la formation formateur.trice.s PSC1 pour 2019**

<b>Comités agréés</b>	<b>Comités non agréés (ou un seul formateur PSC1)</b>
Professionnels : 1 000 €	Professionnels : 800 €
Bénévoles : 600 €	Bénévoles : 350 €
Rattrapage : 400 €	Rattrapage : 250 €

Le coût réel de la formation (*en pension complète*) est d'environ 2 000 euros (frais de mission des formateurs, hébergement, restauration, supports et matériel pédagogiques, location de salles, etc...). L'UFOLEP nationale prend en charge la différence entre le cout réel et celui payé par les comités. Les frais de transport sont à la charge du Comité.

**Nous vous rappelons que vous pouvez demander une prise en charge de la formation par votre OPCO (anciennement OPCA).**

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

**Contact :** [esyritis.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:esyritis.laligue@ufolep-usep.fr) ou 01.43.58.97.62.



*ufolep*

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

# SPORT SOCIÉTÉ



Retrouvez la première webconférence avec IdéalCo qui s'est déroulée le 8 octobre dernier.

⇒ [à consulter ICI.](#)

Webconférence animée par Olivier DURAND, délégué du Var, et Nora BOUJEMAOU, directrice enfance jeunesse à la ville de la Seynes/mer et s'appuiera sur l'utilisation du sport comme un outil d'insertion.

**3 autres webconférences sont prévues sur 2019-2020 :**

La prochaine devrait traiter de **Sport et femmes** avec Lille et UFOLEP 59 (programme des femmes hébergées en centre d'hébergement).



Bonjour à toutes et à tous,

L'appel à projets **UFOLEP-ANCV** est toujours d'actualité en cette année 2019 pour cet automne-hiver !

✓ Vous menez des projets en direction des jeunes issus de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, vous pilotez des Parcours Coordonnés, vous avez dans vos associations ou structures des jeunes entre 16 et 25 ans, une de vos associations ou structures organisent des séjours ? Déposez un projet de séjour socio-sportif qui a eu/aura lieu **entre le 1er janvier et 31 décembre 2019**.

🏠 Ce partenariat est dédié aux **16-25 ans** résidant au sein d'un territoire couvert par la géographie prioritaire ou dans une commune de moins de 2 000 habitants, n'étant jamais ou rarement partis en vacances.

💰 L'aide s'élève à **maximum 150 euros par jeune**.

#### **Dépôt des projets :**

- **Le comité** : via la [BSD](#) (formulaire ANCV : séjour socio-sportif).

- **Une structure / association via le comité** : faire compléter la fiche [projet + listing des jeunes](#) puis le comité saisit le dossier via la [BSD](#).

Nous restons à votre entière disposition.

[Bilan 2018](#)



**Important :**

- ✓ Chaque support de communication réalisé par vos soins doit mettre en avant le logo de l'ANCV et de l'UFOLEP.
- ✓ Sur les réseaux sociaux, n'oubliez pas les #séjoursociosportif !
- ✓ Il est impératif de garder pendant trois ans toutes les pièces comptables afin de répondre correctement à tout contrôle que l'ANCV peut enclencher (contrôle effectué en 2016 sur certains projets).
- ✓ Nouvelles modalités : 50 % du montant à validation du dossier-projet // 50 % à validation du dossier-bilan.

[Cahier des charges 2019](#)

[Déposez un projet !](#)

[Logo ANCV](#)

**Contacts :**

Agathe VRIGNAUD  
01.43.58.97.65

[avrignaud.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:avrignaud.laligue@ufolep-usep.fr)

Adil EL OUADEHE  
01.43.58.97.64

[aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr)





## ÇA BOUGE DANS LES COMITES !

### *À propos de Toutes Sportives / Sport Santé :*

Dans *Ouest France* du 8 octobre : Nantes. 500 marcheurs s'élancent contre le cancer du sein  
**La Ligue de l'enseignement et la Ligue contre le cancer ont scellé une belle alliance en lançant leur randonnée d'octobre rose. De 180 participants l'an dernier, ils sont passés à 500 marcheurs hier, au parc de Procé, convaincus de faire reculer, à leur échelle, le cancer du sein.**

[Lire l'article](#)

Dans *La Dépêche du Midi* : Cahors. La Cadurcienne dimanche, pour voir la vie en rose.  
Course ou marche de 6 kilomètres à travers les rues de Cahors est réservée aux femmes et filles. Pour courir, il faut être née avant 2001 ; pour la marche, il n'y a aucune limitation d'âge. Les coureuses devront présenter une licence sportive FFA, FFTRI, FSCF, FSGT ou Ufolep.

[Lire l'article](#)

### *À propos de Toutes Sportives*

Samedi 19 octobre, L'UFOLEP Creuse organise un stage d'auto-défense pour les femmes.

[Découvrir l'événement](#)

### *À propos d'A mon Rythme*

**Le groupe de travail du 8 octobre dernier :** Ateliers, partage d'expériences, journée studieuse pour plus de 30 comités Ufolep réunis à Paris pour le lancement et le déploiement des Maisons Sport Santé Société Ufolep.

[Visualiser](#)

### *À propos des Gestes qui sauvent*

Dans *Guadeloupe 1ere TV Reportage* sur « Connaissez-vous les Gestes qui sauvent ? »

Les rencontres de la sécurité ont débuté en Guadeloupe le 8 Octobre. Une semaine durant laquelle, seniors, jeunes ont participé à des ateliers sur les gestes de premiers secours. Eux ont été initiés à porter secours.

[Visionner le reportage](#)

Si vous souhaitez être accompagné.e.s dans votre démarche de rayonnement local **sur les sujets et dispositifs Sport Société**, contactez Aurélie BRESSON en charge de la communication sur le pôle : [communication.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:communication.laligue@ufolep-usep.fr).



# Sport Féminin Toujours

## Une opération du ministère des Sports et du Conseil supérieur de l'audiovisuel

en partenariat avec



avec le soutien de



### Appel à « arbitres femmes » UFOLEP

Sport Féminin Toujours, qui aura lieu en février 2020, sera placé sous le signe de l'arbitrage au féminin.

Dans ce cadre, les opérateurs.rices vont inciter les médias, locaux et nationaux, à valoriser des femmes arbitres en réalisant des portraits et reportages. C'est pourquoi il est important d'avoir des exemples de tout niveau, toutes les régions et de tout sport.

N'hésitez pas à nous faire parvenir des informations concernant des arbitres femmes que nous pourrions mettre en exergue lors de ce week-end en 2020 !

Merci !

Pour le collectif  égal  
sport

Contactez et informez Agathe VRIGNAUD : [avrignaud.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:avrignaud.laligue@ufolep-usep.fr) – 01.43.58.97.65.

Cont@ct n°4 du 15 octobre 2019



*ufolep*

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

# SPORT EDUCATION

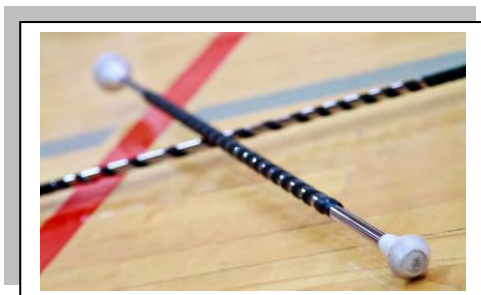
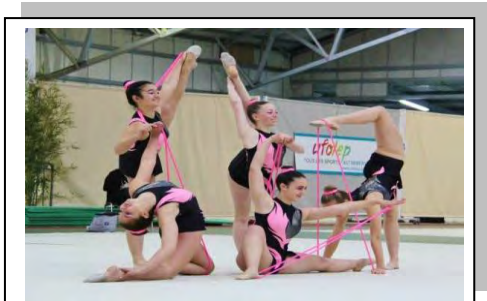
# APPEL A CANDIDATURES POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL CLM 2020



**DEVENEZ ORGANISATEUR D'UNE  
MANIFESTATION SPORTIVE NATIONALE**

**Candidatures à envoyer à :**  
Isabelle MATTHEY : [imatthey.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:imatthey.laligue@ufolep-usep.fr)

## APPELS À CANDIDATURES VIE SPORTIVE FEDERALE



Un appel à candidature complémentaire pour quelques activités est lancé, à savoir :

- **CNS Gymnastique Rythmique et Sportive** : [\*fiche à télécharger ici\*](#)
- **CNS Twirling Bâton** : [\*fiche à télécharger ici\*](#)
- **CNS Sports de Neige** : [\*fiche à télécharger ici\*](#)

Les candidatures doivent être validées par les comités départementaux concernés (l'avis motivé et les signatures sont obligatoires).

Elles doivent être transmises par la délégation départementale à l'adresse suivante : Isabelle MATTHEY : [imatthey.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:imatthey.laligue@ufolep-usep.fr) et **avant le 20 octobre 2019**.

## Déroptions Ensembles 2019/2020

### Vague 1 - Avis CNS

Région	Club	Programme Demandé	Avis de la CNS
BRETAGNE	Lanmeur	Duo Excellence 1 ou 2	DEFAVORABLE Il est possible de présenter un Précollectif à 6 Gyms et un Preexcellence à 4 Gyms.
FAPCC	Aniche	FestiJeunes	DEFAVORABLE
IDF	Houilles	Duo National	FAVORABLE sous reserve
IDF	Massy	Masse chorégraphié	DEFAVORABLE
IDF	Plaisir	Excellence 3	DEFAVORABLE
NA	Bassens	Excellence 3	DEFAVORABLE
NA	La Souterraine	Préexcellence	FAVORABLE sous reserve
NA	La Souterraine	Précollectif 1	DEFAVORABLE
NA	Limoges	Nationale 3	FAVORABLE sous reserve
OO	Montgiscard	Duo excellence 2	DEFAVORABLE

## Déroptions Individuels 2019/2020 - Vague 2 - Avis CNS

Région	Club	NOM	Naissance	Programme Demandé	Avis de la CNS
ABLRA	Villeurbanne GRS	AUFAUVRE SARA	22/07/2004	Honneur 15-16	FAVORABLE sous reserve
FAPCC	wattrelos grs	BELAEN Léa	01/03/2004	Honneur 15/16	FAVORABLE sous reserve
IDF	Vaux le Penil	Armelle BOHRER	24/07/1995	Pré excellence 17 +	FAVORABLE sous reserve
IDF	SCB GYM - Brie-Comte-Robert (77)	AZZOUZ Chahinez	21/06/2002	Excellence 17-18 ans	FAVORABLE sous reserve
IDF	SCB GYM Brie-Comte-Robert (77)	AZZOUZ Maïssane	19/05/1996	Excellence 19 ans et +	FAVORABLE sous reserve
IDF	SCB GYM	BLEIN Analia	22/11/2002	Pré-Excellence 17 ans et +	FAVORABLE sous reserve
IDF	LIBRE ATTITUDE MORET	BUREAU Chloé	12/02/2003	Honneur 15/16 ans	FAVORABLE sous reserve
IDF	Plaisir	LLOBERES-LAFAYE Amandine	09/05/1997	Nationale 17+	DEFAVORABLE
IDF	ES Massy	QUENTIN Taline	10/04/2008	Pre-excellence 11/12 ans	Sur décision de la Région et de la Zone --> FAVORABLE
NA	GRSAM Lesparre	GERAUD Lison	23/10/2005	Honneur 13-14 ans	FAVORABLE sous reserve
OE PACA	Marguerittes GRs	Azemar Tiyata	05/10/2007	Ensemble Mass Chorégraphié	FAVORABLE Si la gymnaste ne présente pas d'individuel cette saison
OE PACA	SAINT GELY DU FESC	MANZANERA Manon	31/07/2007	Honneur 13/14 ans	FAVORABLE sous reserve

## NOUVEAUX IMPOSES GRS

### ENSEMBLES 2021 & CIRCUIT JEUNESSE 2021

La C.N.S G.R.S lance un appel à candidatures pour la création des nouveaux imposés Ensembles et Circuit Jeunesse 2021. Vous retrouverez ci-dessous les engins ainsi que le calendrier pour le dépôt de candidatures et la conception des imposés / séquences imposées.

**La création est un projet collectif de clubs, d'un département ou d'une région pour le choix musical, la conception et l'écriture. Ces enchaînements sont des outils de formation pour les gymnastes, ils doivent donc être pensés dans cet esprit.**

<b>Masse Chorégraphié</b>	<b>Imposé Massues</b>
<b>Précollectif 1</b>	<b>Imposé Ruban</b>
<b>Précollectif 2</b>	<b>Imposé Ballon</b>
<b>Pré-Excellence 1</b>	<b>Séquences imposées Ballon</b>
<b>Pré-Excellence 2</b>	<b>Séquences imposées Cerceau</b>
<b>CJ Ensemble Débutant</b>	<b>Imposé Cerceau</b>
<b>CJ Individuel Espoir</b>	<b>Imposé Mains Libres</b>

A noter :

\* les projets "Imposé" comprennent la musique, la vidéo et le texte

\* les projets "Séquences imposées" comprennent la vidéo et le texte (la musique étant libre)

→ Retour des dépôts de candidatures contenant le projet avec la proposition de musique pour l'imposé concerné :

le **31 octobre 2019** à [cecile.cnsgrsufolep@gmail.com](mailto:cecile.cnsgrsufolep@gmail.com).

→ Envoi d'un état d'avancement avec si possible 1ère vidéo du projet avant le **15 décembre 2019**

→ Envoi de vidéo de l'imposé concerné avant le **15 janvier 2020**

→ Si possible, échange entre la C.N.S. et les différentes "créatrices " des imposés lors des Nationaux Individuels.

→ Envoi du texte définitif avant le **30 Mars 2020**.



# **APPELS A CANDIDATURE 2020 & 2021**

## **CHAMPIONNAT NATIONAL**

### **EQUIPES & FESTIVAL**



**DEVENEZ ORGANISATEUR  
D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE NATIONALE**

**Candidatures à envoyer à :**

**Cécile CANOVAS : [cecile.cnsgrsufolep@gmail.com](mailto:cecile.cnsgrsufolep@gmail.com)**  
**Isabelle MATTHEY : [imatthey.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:imatthey.laligue@ufolep-usep.fr)**